

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21787 - 80ÈME ANNÉE

COPIE DU COURRIER ENVOYÉ PAR CINQ MAIRES RÉUNIONNAIS ÉCRIVENT À CATHERINE VAUTRIN, MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES



Ericka BAREIGTS, Maire de Saint-Denis, Maurice GIRONCEL Maire de Sainte-Suzanne, Olivier HOARAU, Maire du Port, Patrice SELLY, Maire de Saint-Benoît, et Jacques TECHER, Maire de Cilaos, tiennent à vous faire part de notre extrême préoccupation quant au gel de fait des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) depuis le 26 février 2025, faute de notification des enveloppes budgétaires.

Comme vous le savez, La Réunion fait face à des difficultés structurelles majeures : un taux de chômage près de trois fois supérieur à celui de l'Hexagone, un taux de pauvreté alarmant touchant 36% de la population, un échec scolaire persistant et des obstacles considérables à l'insertion professionnelle. Dans ce contexte fragile, auquel se superpose le problème récurrent de la vie chère, les politiques de contrats aidés revêtent une importance capitale pour la cohésion sociale de notre île.

La situation est d'autant plus critique que notre île a subi des dégâts considérables suite au passage récent du cyclone Garance, l'un des plus importants des dernières décennies et que l'épidémie de Chikungunya actuellement en cours à La Réunion pourrait devenir une crise sanitaire majeure. Ces deux crises nécessitent à elles seules des moyens humains considérables.

Le gel de l'octroi de contrats PEC depuis le 26 février 2025 aura des répercussions dramatiques à plusieurs niveaux. Une partie supplémentaire de familles réunionnaises seront plongées dans une précarité accrue par la perte du bénéfice de ces emplois aidés programmés. Nos communes se trouveraient privées de ressources humaines pour des politiques publiques essentielles, en complémentarité avec les moyens de l'État : la lutte anti-vectorielle (PEC LAV) pour enrayer l'épidémie de Chikungunya, la sécurisation et la remise en état du territoire après le passage de Garance, l'encadrement adulte dans de nombreuses écoles primaires qui permet un accompagnement social au quotidien d'enfants vivant dans des conditions souvent très difficiles.

Si La Réunion est le premier territoire bénéficiaire de PEC dans notre pays, avec près de 20% de l'enveloppe financière nationale depuis plusieurs années, c'est parce que ces contrats sont essentiels afin de préserver notre cohésion sociale. Après de premiers attermoissements en 2017, notre

île bénéficie d'une enveloppe annuelle stable depuis 2020.

Un gel total et unilatéral des contrats susciterait à défaut une crise sociale d'une exceptionnelle gravité, qui pourrait avoir des conséquences sur l'ordre public. Compte tenu de l'urgence de la situation, nous sollicitons un rendez-vous dans les plus brefs délais afin d'examiner la possibilité de suspendre ce gel à La Réunion. Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

PROGRESSION INQUIÉTANTE DE L'ÉPIDÉMIE DE CHIKUNGUNYA À LA RÉUNION, LE PRÉFET DÉCLENCHE LE NIVEAU 4 DU DISPOSITIF ORSEC

La situation épidémique s'aggrave à La Réunion, car un nouveau cap a été franchi dans la progression du chikungunya avec des chiffres qui frôlent à présent les 2 000 cas hebdomadaires.

L'épidémie de Chikungunya continue de progresser dangereusement à La Réunion. Près de 1800 nouveaux ont été enregistrés durant la semaine du 24 février, contre 1300 durant la semaine précédant le passage du cyclone Garance.

Face à cette situation alarmante, le préfet de La Réunion Patrice Latron a décidé de déclencher le niveau 4 du dispositif Orsec, le dernier avant "l'épidémie de masse".

"Ce niveau 4 passe par une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs publics, des services de l'Etat aux communes, dans le but d'endiguer cette épidémie", a expliqué Gérard Cotellon, le directeur de l'ARS, l'Agence régionale de santé de La Réunion.

"Nous, nous restons sur notre cœur de métier en matière de lutte anti-vectorielle. Nos agents vont poursuivre les opérations de dispersion de produits chimiques de façon raisonnée et raisonnable", a indiqué ce dernier.

Les équipes de démoustication se concentrent sur les secteurs où les cas de Chikungunya sont les plus nombreux. Au cours des dernières semaines, une circulation virale en progression a ainsi été relevée dans les zones Ouest et Nord : Saint-Denis (74 cas), Saint-Leu (160 cas) et Saint-Paul (174 cas).

Gérard Cotellon a appelé à la mobilisation sociale. "Il faut continuer de passer dans les maisons et les quartiers pour donner les bons conseils. À savoir se protéger, utiliser les insecticides, dormir sous une moustiquaire, mais surtout que tout un chacun soit attentif à ce qu'il n'y ait pas de gîtes larvaires autour de sa maison".

Pour lutter contre le "chik", il y a aussi le vaccin. 40 000 doses ont été commandées par l'ARS. La vaccination commencera vers la mi-avril et sera gratuite et destinée en priorité aux personnes à risque.

COMMUNIQUÉ DE IEDOM-IEOM : DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES AU 4E TRIMESTRE 2024

Malgré le ralentissement des défaillances ultramarines en 2024, des disparités importantes subsistent selon les territoires

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 4e trimestre 2024 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. En Outre-mer, on dénombre 2 354 défaillances d'entreprises sur l'ensemble de l'année 2024, soit une hausse de +1,9% par rapport à 2023.

Le rythme de croissance du nombre de procédures cumulées sur un an ralentit donc pour le quatrième trimestre consécutif.

En France entière, la croissance des défaillances décélère également, mais demeure plus élevée (+17,4% avec 66 121 procédures en 2024). Cette évolution d'ensemble masque d'importantes disparités selon les régions.

Dans les départements d'outre-mer de la zone euro, les défaillances sont en hausse de 14,3% en 2024, mais sont en ralentissement par rapport aux trimestres précédents. On y enregistre ainsi environ 2 000 procédures sur l'année.

Cette hausse est portée principalement par La Réunion, où la hausse des procédures demeure forte (+29,5% à 1 123 défaillances).

En Guadeloupe, les défaillances progressent mais à un rythme moins soutenu (+8,6%) avec 341 procédures. À l'inverse, la situation s'améliore en Martinique : le nombre de procédures recule pour la première fois en trois ans (-6,0% à 440 défaillances).

Dans les collectivités françaises du Pacifique, il est observé à l'inverse un recul du nombre de défaillances en 2024 (351 procédures, soit -37,1% sur un an).

Il s'explique d'une part par la situation atypique de la Nouvelle-Calédonie qui enregistre une baisse sensible des défaillances (-35,3% avec 259 procédures), en raison des dispositifs d'aides mis en place en soutien à l'économie pour répondre à la crise qui a affecté le territoire en mai 2024.

D'autre part, la diminution des défaillances en Polynésie française se poursuit dans la continuité des trimestres précédents (-41,8% en 2024, avec 92 défaillances).

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA COI

De grands rendez-vous à venir pour la Commission de l'océan Indien dans les prochaines semaines, parmi lesquels la Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et la nutrition et le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement.

Présentation de ces deux événements majeurs de la Commission de l'Océan Indien :

- **Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et la nutrition - 19-21 mars, Madagascar**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme-cadre régional de sécurité alimentaire et de nutrition (PRESAN), la Commission de l'océan Indien (COI) organise, avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et la nutrition qui se tiendra du 19 au 21 mars 2025 à Antananarivo, Madagascar. Cette rencontre ministérielle bénéficie du soutien de l'Union européenne (UE) et de l'Agence française de développement (AFD) à travers le programme « COI Horizon 2030 ».

- **Sommet des Chefs d'État et de gouvernement - 24 avril 2025, Madagascar**

La Commission de l'océan Indien (COI) réunira les chefs d'État et de gouvernement de ses États membres le jeudi 24 avril 2025 à Ivato, Antananarivo, Madagascar, pour son 5ème Sommet.

Par ailleurs, en amont du Vème Sommet, le Conseil des ministres de la COI se réunira aux Seychelles les 15 et 16 avril 2025.

CONSÉQUENCES DU CYCLONE CHIDO : LES GROUPES DE GAUCHE DU SÉNAT DEMANDENT UNE COMMISSION D'ENQUÊTE



À la suite des ravages causés par le cyclone Chido et aux nombreuses interrogations soulevées quant à la gestion de cette catastrophe, le sénateur mahorais Saïd Omar Oili et les sénatrices et sénateurs des groupes socialiste, communiste et écologiste demandent la création d'une commission d'enquête.

Chido a dévasté Mayotte, causant des pertes humaines tragiques et des dommages matériels considérables. Face à l'ampleur du désastre, de nombreux citoyen·nes, élu·es locaux et organisations de la société civile ont dénoncé l'absence de réponse adéquate de l'État, notamment en matière de prévention, de gestion de crise et d'aide aux populations sinistrées.

La loi d'urgence pour Mayotte était nécessaire pour faciliter l'action des acteurs publics et privés. Cependant, plus de deux mois après le passage du cyclone, la situation de la population mahoraise reste critique.

L'aide semble avoir du mal à arriver jusqu'aux familles, qui manquent de tout : eau, aide alimentaire, bâches de protection...

Les accès aux soins, aux télécommunications ou encore à l'électricité ne sont pas rétablis dans tout l'archipel. Il convient ainsi de s'interroger sur l'organisation des secours portés aux victimes.

Pour dépasser les constats et répondre aux interrogations légitimes des Mahorais, les trois groupes de gauche et écologiste du Sénat demandent à Gérard Larcher,

président du Sénat, la constitution d'une commission d'enquête sénatoriale sur la gestion de la crise après le passage du cyclone Chido à Mayotte.

Elle se penchera sur trois axes majeurs : l'efficacité des dispositifs de prévention et d'alerte lors de l'approche du cyclone ; la coordination des secours et des moyens déployés par l'État et les acteurs humanitaires ; la prise en charge des blessés, des sinistrés et des personnes décédées.

Ce travail parlementaire doit permettre de formuler des recommandations concrètes pour améliorer les dispositifs de prévention pour ce territoire particulièrement exposé, qui seront également utiles pour l'ensemble des territoires ultramarins soumis, du fait de leur latitude, à des événements naturels extrêmes. Analyser les dysfonctionnements doit être un préalable pour reconstruire.

Le Sénat, chambre des territoires, doit s'emparer de cette demande pour protéger la population, garantir de bonnes conditions de reconstruction et assurer la résilience des Outre-mer face aux catastrophes climatiques.

Les trois groupes de gauche et écologiste du Sénat appellent à une totale transparence des travaux et réaffirment leur engagement à faire la lumière sur l'action de l'État avant et après le passage du cyclone Chido.